

Notice du concours ECC-CNC

Admission sur CPGE

École Centrale Casablanca

Session 2021

Ce concours est ouvert aux candidats éligibles au Concours National Commun. Il a vocation à identifier des élèves :

- ayant déjà atteint un niveau d'excellence dans une ou plusieurs disciplines scientifiques ;
- ayant la capacité à progresser rapidement dans des disciplines nouvelles pour eux.

Ce concours comporte des épreuves écrites et une épreuve orale. Les épreuves écrites sont celles du Concours National Commun (voir notice CNC). À l'issue de ces épreuves écrites, le jury d'admissibilité de l'ECC déclare les candidats admissibles et éligibles à l'épreuve orale de l'ECC sur la base des résultats d'admissibilité du CNC. L'épreuve orale est organisée par l'École Centrale Casablanca.

Toutes les épreuves portent sur les programmes des classes préparatoires marocaines, 1^{ère} et 2^{ème} année des filières MP, PSI et TSI.

Nombre de places offertes

Filières	Nombre
MP	110
PSI	25
TSI	5

Le nombre de places offertes est indicatif, le nombre réel de candidats retenus dépend uniquement de leur niveau d'excellence.

Calendrier :

1. Inscription au concours : entre le 15 décembre 2020 et 15 janvier 2021

En plus des modalités d'inscription au CNC, les candidats souhaitant participer au concours de l'ECC doivent renseigner le formulaire d'inscription en direct sur le portail eCPGE « <http://www.cpge.ac.ma/> » où à travers le lien sur le site de l'ECC « www.centrale-casablanca.ma ». Les candidats également inscrits à une école française devront indiquer dans ce formulaire leur numéro d'inscription SCEI.

L'inscription au concours ECC-CNC est gratuite et se déroule du 15 décembre 2020 et 15 janvier 2021.

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un n° d'inscription ECC-CNC unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au portail et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration. En cas de problème technique, veuillez envoyer un message au contactconcoursCNC@centrale-casablanca.ma.

L'inscription définitive au concours ECC-CNC ne sera acceptée qu'après la validation par la Présidence du CNC de l'inscription au CNC.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat sera exclu du concours.

Les données à caractère personnel collectées pour ce concours sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions à ce concours. En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement l'utilisation de ses données dans le cadre de l'organisation de l'épreuve orale et du processus d'intégration, notamment le partage de données avec les organismes des autres concours (SCEI pour les écoles françaises et CNC pour les écoles marocaines).

Le service de concours de l'ECC, s'engage à assurer la protection des données conformément à la réglementation au Maroc.

2. Admissibilité :

L'admissibilité au concours ECC-CNC suit les mêmes modalités que celles du CNC (**voir notice CNC**) : dates, durées, nature des épreuves écrites, centres d'écrit, etc.

Chaque candidat est crédité d'un nombre de points calculé à l'aide des mêmes coefficients d'admissibilité du CNC (voir notice CNC).

À l'issue des épreuves écrites et la proclamation des résultats par le jury d'admissibilité du CNC, l'ECC dresse la liste des candidats retenus pour passer l'épreuve orale de l'ECC. Cette liste sera publiée sur le portail eCPGE « <http://www.cpge.ac.ma/> » et sur le site de l'ECC « www.centrale-casablanca.ma »

3. Envoi de la convocation à l'épreuve orale

Cette convocation, envoyée par mail, notifie à chaque candidat admissible la date et le lieu de l'épreuve orale.

Cette épreuve sera programmée dans la période allant du 21 juin au 18 juillet 2021.

Les candidats doivent se conformer avec exactitude aux jours et horaires de passage de l'épreuve orale qui leur seront indiqués. Les candidats absents à cette épreuve seront éliminés.

4. Épreuve orale :

L'oral de l'ECC porte sur le Travail d'Initiative Personnelle Encadré (TIPE). La durée globale de cette épreuve est de 30 minutes :

- 15 minutes de présentation par le candidat de son TIPE ;
- 15 minutes d'échanges avec les examinateurs.

Cette épreuve permet au candidat de présenter son travail ainsi que la méthode de travail employée durant l'année scolaire écoulée. L'évaluation finale tient également compte de la présentation et des échanges avec les examinateurs.

Le candidat devra suivre les différentes phases relatives aux informations demandées pour le TIPE décrites dans la notice du CNC 2021. En plus, il devra déposer son dossier sur la plateforme avec la fiche de validation signée par le directeur des études de son centre. Pour les candidats libres, cette fiche doit être signée par le directeur du dernier établissement fréquenté durant leur deuxième année.

Le coefficient de l'épreuve orale de TIPE est le même que celui des épreuves TIPE du CNC.

Le planning détaillé du déroulement de l'épreuve orale et ses modalités feront l'objet d'une note qui sera publiée sur les sites Web de l'École Centrale Casablanca et sur le portail eCPGE (www.cpage.ac.ma).

5. Les résultats

À l'issue de l'épreuve orale, le jury dresse la liste, par ordre de classement, des candidats susceptibles d'intégrer l'ECC (candidats « classés »).

Pour prétendre intégrer l'ECC, **les candidats classés ayant passé les concours français, doivent impérativement positionner le choix de « Centrale Casablanca via CNC » sur leur liste de vœux SCEI** (avant le 23 juillet midi, heure de Paris) et suivre la procédure commune d'intégration dans les écoles françaises (<https://www.scei-concours.fr/integration.php>).

Conformément à la procédure SCEI¹ :

- Les candidats n'ayant pas positionné ECC via CNC dans leur liste de choix, seront automatiquement considérés démissionnaires de celle-ci et ne peuvent y accéder par aucune autre voie, y compris la voie CNC.
- Un candidat qui s'est vu attribué, sur la plateforme SCEI, une école qui l'a mieux positionné que l'ECC sera considéré comme démissionnaire de celle-ci et ne pourra prétendre y accéder par aucune autre voie. Il est donc fortement conseillé de positionner « Centrale Casablanca via CNC » par rapport aux autres écoles françaises, **selon le choix réel du candidat**.

Pour les autres candidats (non-inscrits au SCEI), une liste d'admis et une liste d'attente¹ seront publiées sur la plateforme e-CPGE le **26 juillet à 14h**. Les candidats de la 1^{ère} liste d'admis devront confirmer leur admission à l'École Centrale Casablanca sur cette plateforme et déposer leur dossier d'inscription sur la plateforme auprès de l'ECC avant le **28 juillet 2020 à 17h**. Les candidats sur liste d'attente seront appelés en fonction des éventuels désistements de candidats admis selon les périodes suivantes :

¹ Cette voie d'accès est différente de la voie via le Concours Centrale Supélec (Cycle International ou Cycle Français) où l'École Centrale Casablanca est désignée dans la liste des choix par ECC. Les candidats peuvent cocher ECC s'ils passent le Concours Centrale Supélec **et** ECC via CNC lorsqu'ils sont inscrits au concours CNC.

- le vendredi 30 juillet à 14h pour une validation d'inscription au plus tard le 1^{er} août à 14h ;
- le mardi 24 août à 14h pour une validation d'inscription au plus tard le 26 août à 14h ;
- le mardi 31 août à 14h pour une validation d'inscription au plus tard le jeudi 02 septembre à 14h.

En cas de confirmation, vous serez considéré comme définitivement inscrit à l'École Centrale Casablanca et votre état d'inscription sera communiqué à la présidence du CNC.

La publication des résultats se fera sur le site www.centrale-casablanca.ma et sur le portail eCPGE. Les admis en seront de plus informés par courrier électronique.

Montant des frais de formation

Frais pour les trois premiers semestres de la formation :

- Les frais de scolarité sur les 3 premiers semestres peuvent être gratuits ou se situer entre 5 000 et 50 000 dirhams par an, en fonction du revenu de la famille ;
- Les frais de logement (résidence sur le campus de l'École) se situent entre la gratuité complète et 10 000 dirhams par an.

Pour pouvoir éventuellement bénéficier d'une exonération sur les frais de scolarité et de logement, les candidats devront suivre la procédure décrite sur le site de l'ECC : <http://www.centrale-casablanca.ma/fr/concours-admissions-et-frais-de-scolarite/frais-de-scolarite>. Ils pourront, dans un premier temps, obtenir une simulation (à titre indicatif) des frais de scolarité et de logement. Le taux d'exonération sera confirmé après l'admission définitive à l'ECC et l'envoi de l'ensemble des pièces demandées.

Frais pour le reste de la formation :

Après les 3 premiers semestres, les élèves choisissent un parcours personnalisé et professionnalisant, qui comprend souvent des études à l'international, notamment dans les écoles du Groupe des Écoles Centrale. Les frais de scolarité sont alors de 50 000 dirhams par an pour tous (frais de logement – 10 000 dirhams par an pour tous).

Les élèves peuvent cependant bénéficier :

- d'un accès facilité à des prêts bancaires à taux préférentiels remboursables 6 mois après l'obtention de leurs diplômes, à leur entrée dans la vie active.
- de rémunération des entreprises lors de stages.

L'École propose également des bourses de vie pour les élèves issus des catégories sociales les plus modestes. Les dossiers d'attribution de bourses de vie sont examinés à la rentrée, après l'inscription administrative.

* * *